



## Nouvelle réglementation relative au nombre de stagiaires accueillis en entreprise

publié le 03/11/2015 - mis à jour le 04/11/2015

### Descriptif :

Décret 2015-1359 du 26 octobre

### Extrait du décret :

Art. R. 124-10.

– Le nombre de stagiaires dont la convention de stage est en cours pendant une même semaine civile dans l'organisme d'accueil doté de la personnalité morale ne peut excéder :

- 1° 15% de l'effectif arrondis à l'entier supérieur pour les organismes d'accueil dont l'effectif est supérieur ou égal à vingt ;
- 2° Trois stagiaires, pour les organismes d'accueil dont l'effectif est inférieur à vingt.

 [Décret du 26 octobre encadrant le nombre de stagiaire](#) (PDF de 184.5 ko)

Décret du 26 octobre encadrant le nombre de stagiaire



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**